

---

## Sarthe Habitat

# Note de synthèse Examen au cas par cas Défrichement Rue du Stade – Mulsanne (72 230)

---

Septembre 2016

Document rédigé par :

Agnès ROGER, chargée de mission études-conseil au CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir.

Crédits photographiques :

Toutes photos présentées dans le rapport sont propriétés du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir.

## 1. Introduction

Dans le cadre d'un projet de lotissement mené par Sarthe Habitat 33 rue du Stade sur la commune de Mulsanne, la parcelle Section AP N° 36 concernée par l'opération est classée en zone AUd, comme précisé au PLU applicable depuis le 5 octobre 2011, totalise une surface de 5 999 m<sup>2</sup> et se situe sur sol sableux.

Sarthe Habitat a fait l'acquisition de cette parcelle à l'origine boisée, mais dont le bois avait déjà été exploité par l'ancien propriétaire. Les souches étant toujours en place, la parcelle doit donc faire l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation du défrichement de celle-ci, selon l'article R122-2 du code de l'environnement.

A la demande de Sarthe Habitat, le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir a été missionné pour l'assister dans le cadre de cet examen au cas par cas.



Vue d'ensemble de la parcelle depuis la rue du stade à Mulsanne (photographies prises le 23/09/2016)

## 2. Etude réalisée

Une visite de terrain a été effectuée le 23 septembre 2016 en présence de Sarthe Habitat et a permis de recenser les espèces végétales suivantes (liste non exhaustive) :

Nom commun	Nom scientifique
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Châtaigner	<i>Castanea sativa</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>
Linaire striée	<i>Linaria repens</i>
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster Aiton</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>
Molène lychnite	<i>Verbascum lychnitis</i>

Ces observations montrent une végétation commune. Aucune espèce n'est protégée. D'un point de vue faunistique, aucun intérêt non plus concernant éventuellement des insectes saproxyliques.

En revanche, il faut attirer l'attention quant à la présence du Raisin d'Amérique. En effet, il s'agit d'une espèce indigène, à caractère invasif, pour laquelle il serait bon d'appliquer un traitement préventif. Dans la mesure du possible avant l'arrivée des engins, il est possible de procéder à un arrachage manuel des jeunes pousses (plants à 40/50cm de hauteur) afin d'extraire le système racinaire du sol et éviter le développement de cette plante.

Pour les arracheurs, pas de risques de toxicité avérés, les intoxications connues ne sont provoquées que par ingestion et non par contact.

Lorsque les travaux du lotissement seront en cours, il est important de ne pas extraire la terre et d'aller la régaler ailleurs. Il est préférable que cette terre soit contenue en un même lieu pour éviter la dispersion de la plante.



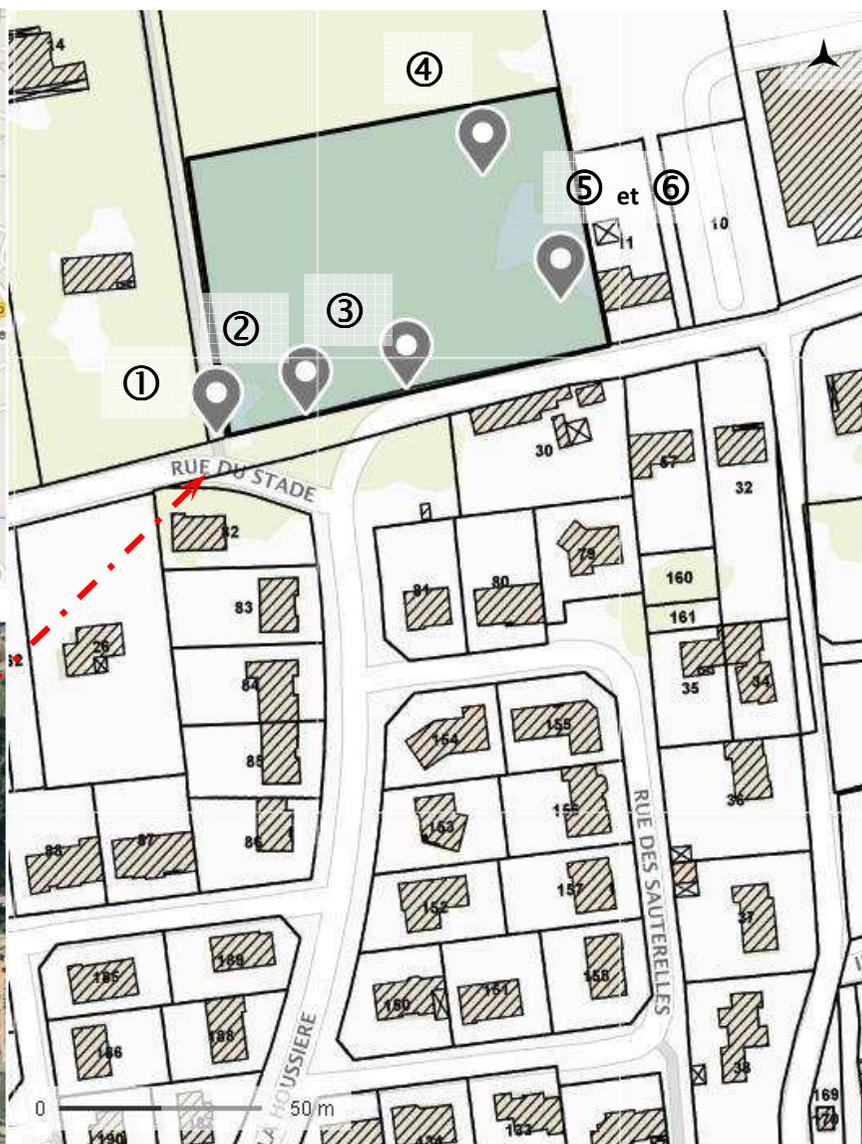
Vue depuis le cœur de parcelle (photographies prises le 23/09/2016)

### 3. Conclusion

Au vue de la situation et de la composition de la parcelle, nous ne voyons pas d'objection au défrichement de celle-ci.

Toutefois lors des travaux, il pourra être conservé quelques arbres à des fins paysagères et de cadre de vie pour le futur lotissement. Ces arbres pourront être sélectionnés en fonction de leur essence, leur emplacement et leur état de santé.

#### 4. Annexe : plan de repérage des prises de vue photographiques réalisées le jour de la visite de terrain le 23 septembre 2016



#### LEGENDE PHOTOS

Photo 1 : vue depuis la rue du stade vers le chemin au nord

Photo 2 : vue depuis la rue du stade face à la parcelle vers le nord

Photo 3 : vue depuis la rue du stade vers le complexe sportif à l'est

Photo 4 : vue depuis le cœur de parcelle vers l'ouest

Photo 5 : Raisin d'Amérique

Photo 6 : Linaire striée